



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 25 août 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Catherine Bourgeois-Garault, Laurence Gillot, François Léveillé et Marie-Hélène Rivard.

CE-2021-759

MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT ABANDONNÉ ET EN MAUVAIS ÉTAT DE CONSERVATION SITUÉ AU 1319, RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé au 1319, rue Jacques-Cartier, appartenant à monsieur Sparkmun Chow Wing, est dans un état d'abandon et de délabrement avancé depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'article 27 du Règlement numéro 504-2005 concernant la construction dans la ville de Gatineau stipule qu'un bâtiment ou une construction doit être maintenu en bon état et être réparé au besoin de manière à garantir une apparence de propreté, son intégrité ou sa sécurité en conformité aux règlements et codes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 38 de ce même règlement stipule qu'un tel bâtiment ou construction doit être barricadé et achevé dans les 180 jours suivant l'installation des planches ou des panneaux barricadant les ouvertures ou à compter du jour où l'abandon a été constaté et que s'il demeure inachevé ou abandonné après ce délai, il doit être démoli;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni à la Ville un rapport d'ingénieur daté du 21 mai 2008, qui présente des recommandations de rénovation, mais recommande aussi la démolition;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis et constats d'infraction ont été signifiés à monsieur Chow Wing, le 2 novembre 2016, lui demandant de rénover ou de démolir son bâtiment abandonné mais qu'il n'a pas donné suite aux demandes de la Ville, même s'il a payé les constats;

CONSIDÉRANT QUE certains de ces constats concernaient les nuisances occasionnées par l'état d'abandon et de délabrement du bâtiment de monsieur Chow Wing;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de monsieur Chow Wing a subi les inondations du printemps 2017 et celles du printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le décret 817-2019, a déclaré la zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables, tout en stipulant les constructions, les ouvrages et les travaux admissibles à l'intérieur du périmètre de la zone d'intervention spéciale;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de monsieur Chow Wing est située à l'intérieur de cette zone d'intervention spéciale, qu'en vertu des dispositions de cette dernière aucuns travaux de rénovation ou de reconstruction ne sont admissibles sur cette propriété et que le bâtiment qui s'y trouve doit être démoli;

CONSIDÉRANT QUE deux autres avis d'infraction ont été signifiés à monsieur Chow Wing, le 13 février 2020 et le 6 octobre 2020, lui demandant de démolir son bâtiment abandonné et en mauvais état de conservation;

CONSIDÉRANT QUE la visite d'inspection effectuée le 21 juin 2021 a permis de constater que le bâtiment n'a toujours pas été démoli :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin de présenter une requête à la Cour supérieure selon les articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, afin d'obliger le propriétaire à démolir le bâtiment situé au 1319, rue Jacques-Cartier, de nettoyer le terrain de tous les débris provenant des travaux de démolition, de niveler et gazonner le terrain et, à défaut du propriétaire de démolir le bâtiment dans le délai imparti par la Cour, d'autoriser la Ville à exécuter les travaux, et ce, aux frais du propriétaire.

Adoptée

CE-2021-760

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE MUNICH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de Munich, dossier RS-21-173, comme illustré au plan numéro CRO-21-472 du 20 juillet 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue de Munich	Sud	À partir de la rue du Prado, sur une distance de 71 m vers l'est	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-472 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-761

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE MILLAR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Millar, dossier RS-21-182, comme illustré au plan numéro CRO-21-363 du 16 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Millar	Est	Entre la rue Hadley et le boulevard Alexandre-Taché	15 minutes, de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin
Millar	Est	Entre la rue Hadley et le boulevard Alexandre-Taché	90 minutes, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, de juillet à aout

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-363 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-762

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE L'ACADIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE TOURAINE - NATHALIE LEMIEUX**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de l'Acadie, dossier RS-21-186, comme illustré au plan numéro CRO-21-373 du 8 juin 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Acadie	Nord	À partir du boulevard Gréber, sur une distance de 65 m vers l'ouest	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-373 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-763

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUES BOCAGE ET UNION - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur les rues Bocage et Union, dossier RS-21-185, comme illustré au plan numéro CRO-21-372 du 9 juillet 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Bocage	Du Côté impair des résidences	Entre la rue Dinant et la rue Paulin	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin
Union	Sud	Sur toute sa longueur	De 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, d'avril à juin et de septembre à novembre

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-372 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-764

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE HANSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Hanson, dossier RS-21-247, comme illustré au plan numéro CRO-21-487 du 27 juillet 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Rue Hanson	Est	À partir d'un point situé à 15 m au nord du boulevard Alexandre-Taché, sur une distance de 115 m vers le nord	Entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin, excepté détenteurs de permis zone 34
Rue Hanson	Est	À partir d'un point situé à 15 m au nord du boulevard Alexandre-Taché, sur une distance de 115 m vers le nord	90 minutes, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, juillet et août

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-21-487 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-765

RENOUVELLEMENT - SOUMISSION 2018 SP 095 - TÉLÉSURVEILLANCE DES ACTIFS IMMOBILIERS ET ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION - SERVICE DES BIENS IMMOBILIERS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger ce contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-401	---	GMS Sécurité	Appel d'offres 2018 SP 095 - Télésurveillance des actifs immobiliers et entretien des systèmes d'alarme intrusion	72 844,68 \$	Jusqu'au 30 juin 2022	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des biens immobiliers désire se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du service à se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION
02-29300-534	Sécurité physique et matérielle – Entretien – Système d'alarme

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2021.

Adoptée

CE-2021-766

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES - PROJET D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE KENT-LAVAL-AUBRY-VICTORIA - 28-34, RUE LAVAL - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-787 du 7 octobre 2015, accordait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour des services d'ingénieurs-conseils pour la planification et la surveillance de chantier du projet de réaménagement du secteur des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria;

CONSIDÉRANT QUE ce projet incluait l'enfouissement des services publics aériens;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet d'enfouissement des infrastructures électriques au centre-ville de Gatineau (secteurs des rues Laval, Kent, Aubry et Victoria) et en accord avec une entente prise avec Hydro-Québec, la Ville de Gatineau a la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation du projet dont l'acquisition de servitudes d'utilités publiques sur plusieurs propriétés privées, notamment sur deux parties du lot 1 620 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 29,7 m², propriété de Corporation Richebourg;

CONSIDÉRANT QUE les travaux étant complétés et l'emprise réelle de la servitude étant maintenant connue, il y a lieu de procéder à la publication de la servitude au registre foncier et d'effectuer le paiement final au propriétaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur deux parties du lot 1 620 656 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 29,7 m², au montant de 55 000 \$ plus les taxes applicables, tel que démontrée au plan préparé par Doris Lapointe, arpenteure-géomètre, le 1^{er} octobre 2020, sous le numéro 1859 de ses minutes, et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'entente de servitude négociée et dûment signée par Corporation Richebourg, le 17 juin 2021;
- autorise le trésorier à puiser les sommes requises à même le poste budgétaire 06-30775-002 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'entente de servitude faisant l'objet de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2021.

Adoptée

CE-2021-767

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS - SOUMISSIONS 2017 SP 099 ET 2017 SP 100 - DÉNEIGEMENT DE DIVERS STATIONNEMENTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE les firmes suivantes se sont vu adjuger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-928	CE-2020-729	Paysagiste Envert et Fils	Appel d'offres 2017 SP 100 – Déneigement de divers emplacements	101 001,57 \$	Jusqu'au 15 mai 2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2017-928	CE-2020-729	Déneigement Techni-Snow inc.	Appel d'offres 2017 SP 100 – Déneigement de divers emplacements	37 630,68 \$	Jusqu'au 15 mai 2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2017-927	CE-2020-729	Excterra – 6779000 Canada inc.	Appel d'offres 2017 SP 099 – Déneigement de divers emplacements	6 457,01 \$	Jusqu'au 15 mai 2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2017-927	CE-2020-729	7289243 Canada inc (Gauvreau Transport)	Appel d'offres 2017 SP 099 – Déneigement de divers emplacements	25 712,15 \$	Jusqu'au 15 mai 2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2017-927	CE-2020-729	Déneigement Techni-Snow inc	Appel d'offres 2017 SP 099 – Déneigement de divers emplacements	141 322,02 \$	Jusqu'au 15 mai 2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2017-927	CE-2020-729	6005608 Canada inc	Appel d'offres 2017 SP 099 – Déneigement de divers emplacements	87 674,97 \$	Jusqu'au 15 mai 2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
CE-2017-927	CE-2020-729	Paysagiste Envert et Fils	Appel d'offres 2017 SP 099 – Déneigement de divers emplacements	170 116,74 \$	Jusqu'au 15 mai 2022	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par les firmes précitées sont valides et qu'une année optionnelle est toujours prévue aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE les divers services désirent se prévaloir des périodes optionnelles prévues aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction des services à se prévaloir des périodes optionnelles prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
02-19910-531	Entretien des terrains - Place des Pionniers
02-19930-531	Entretien des terrains - Édifice Pierre-Papin
02-19992-531	Entretien des terrains - Maison Scott
02-21910-531	Entretien des terrains - Sécurité publique d'Aylmer
02-21920-531	Entretien des terrains - Sécurité publique de Hull
02-21930-531	Entretien des terrains - Sécurité publique de Gatineau
02-21950-531	Entretien des terrains - Sécurité publique de Buckingham-Masson-Angers
02-22910-531	Entretien des terrains - Casernes d'Aylmer
02-22920-531	Entretien des terrains - Casernes de Hull
02-22930-531	Entretien des terrains - Casernes de Gatineau
02-22950-531	Entretien des terrains - Casernes de Buckingham
02-35500-531	Entretien des terrains - Stationnements municipaux
02-62320-531	Entretien des terrains - Bureau du tourisme
02-71190-531	Entretien des terrains - Édifices communautaires
02-71263-531	Entretien des terrains - Aréna Jean-Paul-Sabourin
02-71264-531	Entretien des terrains - Aréna Baribeau
02-71265-531	Entretien des terrains - Aréna Stade Pierre-Lafontaine
02-71266-531	Entretien des terrains - Aréna Beaudry
02-71267-531	Entretien des terrains - Aréna Campeau
02-71331-531	Entretien des terrains - Centre aquatique Paul-Pelletier
02-71332-531	Entretien des terrains - Centre aquatique Lucien-Houle
02-71460-531	Entretien des terrains - Infrastructures de parc
02-72191-531	Entretien des terrains - Maison de la culture
02-72291-531	Entretien des terrains - Bibliothèque Lucien-Lalonde
02-72295-531	Entretien des terrains - Bibliothèque Manise-Morin
02-72296-531	Entretien des terrains - Bibliothèque J.M. Caron
02-79900-531	Entretien des terrains - Autres édifices
02-41213-531	Usine d'eau potable de Hull
02-41214-531	Usine d'eau potable de Gatineau
02-41215-531	Usine d'eau potable de Buckingham
02-41320-531	Postes de surpression
02-41410-531	Usine de traitement des eaux usées
02-41470-531	Usine de traitement eaux usées - Masson
02-41530-531	Station de pompage secteur ouest
02-41535-531	Station de pompage secteur est
02-45128-531	Traitement de lixiviat - Site Cook
02-45312-531	RDD et Écocentres

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2021.

Adoptée

CE-2021-768

**SOUSSION 2021 SP 210 - SERVICES PROFESSIONNELS - EXAMENS
POLYGRAPHIQUES - SERVICE DE POLICE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Services de Polygraphie Nationale, 39, rue Père-Bériault, Gatineau, Québec, J8V 1N3, pour les services professionnels d'examens polygraphiques sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour deux ans de 75 883,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 juin 2021, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme s'étant qualifié après évaluation par un comité de sélection.

Après la première année du contrat, seuls les prix unitaires et tarif horaire des volets 2 et 3 seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION
02-21603-411	Police – Gestion des ressources humaines

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2022 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2021.

Adoptée

CE-2021-769

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER
PA NUMÉRO 29 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À
PAYER PD NUMÉRO 31 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 30 AINSI
QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 31****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 29, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 31, la liste des réquisitions numéro 30 ainsi que la liste des embauches numéro 31 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants \$	Périodes
Liste PA numéro 29	Pièces de comptes à payer	41 045,65 \$	9 au 13 août 2021
Liste PD numéro 31	Pièces de comptes à payer	485 014,02 \$	9 au 13 août 2021
Liste des réquisitions numéro 30	Pièces de comptes à payer	6 017,72 \$	9 au 13 août 2021
Liste des embauches numéro 31	Embauche du personnel temporaire	228 728,53 \$	1 ^{er} au 7 août 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2021.

Adoptée

CE-2021-770

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 23, 24, 25, 26, 27 ET 28 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 25, 26, 27, 28, 29 ET 30 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 24, 25, 26, 27, 28 ET 29 AINSI QUE LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉROS 24, 25, 26, 27, 28, 29 ET 30

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 23, 24, 25, 26, 27 et 28, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 25, 26, 27, 28, 29 et 30, les listes des réquisitions numéros 24, 25, 26, 27, 28 et 29 ainsi que les listes des embauches numéros 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 23	Pièces de comptes à payer	39 321,77 \$	21 au 25 juin 2021
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	456 447,56 \$	21 au 25 juin 2021
Liste des réquisitions numéro 24	Pièces de comptes à payer	3 185,89 \$	21 au 25 juin 2021
Liste des embauches numéro 24	Embauche du personnel temporaire	976 670,49 \$	13 au 19 juin 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 24	Pièces de comptes à payer	39 162,36 \$	28 juin au 2 juillet 2021
Liste PD numéro 26	Pièces de comptes à payer	632 373,99 \$	28 juin au 2 juillet 2021
Liste des réquisitions numéro 25	Pièces de comptes à payer	5 732,20 \$	28 juin au 2 juillet 2021
Liste des embauches numéro 25	Embauche du personnel temporaire	838 909,83 \$	20 au 26 juin 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 25	Pièces de comptes à payer	2 307,07 \$	5 au 9 juillet 2021
Liste PD numéro 27	Pièces de comptes à payer	537 453,27 \$	5 au 9 juillet 2021
Liste des réquisitions numéro 26	Pièces de comptes à payer	4 264,21 \$	5 au 9 juillet 2021
Liste des embauches numéro 26	Embauche du personnel temporaire	265 393,47 \$	27 juin au 3 juillet 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 26	Pièces de comptes à payer	14 889,42 \$	12 au 19 juillet 2021
Liste PD numéro 28	Pièces de comptes à payer	997 873,21 \$	12 au 19 juillet 2021
Liste des réquisitions numéro 27	Pièces de comptes à payer	5 823,12 \$	12 au 16 juillet 2021
Liste des embauches numéro 27	Embauche du personnel temporaire	161 636,48 \$	4 au 10 juillet 2021
Liste des embauches numéro 28	Embauche du personnel temporaire	674 813,52 \$	11 au 17 juillet 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 27	Pièces de comptes à payer	48 284,68 \$	19 au 30 juillet 2021
Liste PD numéro 29	Pièces de comptes à payer	750 221,68 \$	19 au 30 juillet 2021
Liste des réquisitions numéro 28	Pièces de comptes à payer	4 668,95 \$	19 au 30 juillet 2021-
Liste des embauches numéro 29	Embauche du personnel temporaire	309 998,68 \$	18 au 24 juillet 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 28	Pièces de comptes à payer	17 378,37 \$	2 au 6 août 2021
Liste PD numéro 30	Pièces de comptes à payer	362 323,38 \$	2 au 6 août 2021
Liste des réquisitions numéro 29	Pièces de comptes à payer	2 608,48 \$	2 au 6 août 2021
Liste des embauches numéro 30	Embauche du personnel temporaire	267 640,88 \$	25 au 31 juillet 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2021.

Adoptée

CE-2021-771 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-32 POUR UN MONTANT DE 585 370,92 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 AOÛT 2021**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-32 d'un montant de 585 370,92 \$ pour la période du 5 au 11 août 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2021.

Adoptée

CE-2021-772 **PROGRAMME 2021 - SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES - SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DU GREFFE**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan d'action 2021 de la Politique du patrimoine, un montant de 25 000 \$ fut alloué pour le programme 2021 de Soutien au traitement des archives, dont 10 000 \$ proviennent de l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a bonifié l'enveloppe allouée au programme 2021 de Soutien au traitement des archives d'une somme de 8 369 \$ à même ses budgets;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation recommande d'octroyer une aide financière à deux organismes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver la contribution financière dans le cadre du programme 2021 de Soutien au traitement des archives aux organismes suivants :

Centre régional d'archives de l'Outaouais	18 239 \$
Association du patrimoine d'Aylmer	15 130 \$

- d'autoriser le trésorier à émettre des chèques au montant apparaissant pour chacun des deux organismes ci-haut mentionnés, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe;
- d'autoriser la chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe ou son représentant à signer les protocoles d'entente avec les deux organismes culturels.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72410-972-87428	33 369 \$	Patrimoine - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 août 2021.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil – Juin 2021

CE-2021-773

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - ARTICLE 11.04 C) - SECTEUR AQUATIQUE

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés du secteur aquatique en date du 16 juin 2015;

CONSIDÉRANT l'article 11.04 c) qui prévoit qu'un salarié perd sa durée de service accumulée et son emploi lors d'un abandon volontaire, soit une absence sans avis ou sans motif valable avec preuve à l'appui, excédant trois jours consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE le salarié numéro 115197 s'est absenté sans avis ou motif valable avec preuve à l'appui plus de trois jours consécutifs où il avait des quarts de travail prévus à l'horaire;

CONSIDÉRANT QU'en application de cet article, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi du salarié numéro 115197 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative du salarié numéro 115197.

Adoptée

CE-2021-774

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉS NUMÉROS 107115, 109026 ET 114657

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des brigadiers le 24 novembre 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 12.4 à l'effet qu'un salarié régulier perd son ancienneté et son emploi lors d'une absence pour invalidité autre qu'une maladie professionnelle ou un accident de travail, après 24 mois;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 12.9 à l'effet qu'un salarié surnuméraire perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QU'en application de ces articles, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des brigadiers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative des employés numéros 107115, 109026 et 114657.

Adoptée

CE-2021-775

RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI SUITE À UNE INVALIDITÉ - EMPLOYÉ NUMÉRO 108875

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 108875 est à l'emploi de la Ville de Gatineau depuis le 3 juillet 2007 en tant qu'employé col bleu au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 108875 est absent de façon continue depuis le 20 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE ses pronostics médicaux ne nous permettent pas de croire que l'employé numéro 108875 sera, dans un avenir prévisible et raisonnable, en mesure d'effectuer une prestation de travail constante et régulière à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le dossier médical du médecin traitant considère que l'employé numéro 108875 n'est plus en mesure d'effectuer aucun travail rémunérateur;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 108875 est admissible à une rente d'invalidité en vertu de la Régie des rentes du Québec depuis avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe aucune forme d'accommodement possible, la Ville de Gatineau doit mettre fin au lien d'emploi avec l'employé numéro 108875 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la rupture du lien d'emploi de l'employé numéro 108875.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif